



Compte rendu sommaire

Séance du conseil municipal du 22 octobre 2025

Le conseil Municipal :

1. Sur les affaires générales et les projets structurants

- **Approuve** la participation financière de la commune à hauteur de 1915.97€ pour donner suite à l'évolution du PLUi
- **Accepte** les modifications statutaires proposées par l'AGGLO2b en son article 12
- **Accepte** le projet complémentaire proposé par l'AGGLO concernant le retour en gestion des bâtiments enfance par la commune
- **Accepte** le déclassement dans le domaine public de *la rue de la dépensièr*e
- **Approuve** l'évolution du règlement du cimetière en particulier sur la tarification concernant les caveaux et la rédaction nouvelle des articles 8 et 16

2. Sur les bâtiments et espaces publics

- **Accepte** la mise en place d'un panneau de signalisation directionnelle « complexe sportif » ou « salle de sport » rue chanoine Michaud / rue des bois d'Anjou ainsi que la mise en place d'une boite à clefs pour les associations concernées par ce dispositif (achat à la charge des associations - installation à la charge de la commune)
- **Valide** l'état d'avancement des travaux salle Guy Savoye de Puineuf
- **Prend acte** de la démolition d'une partie de la maison « COUTREEL » et de la demande de solliciter des devis supplémentaires pour le renforcement du bâti restant
- **Accepte** l'idée de redéfinir l'espace accueil et secrétariat de la mairie

3. Sur la voirie et le matériel

- **Accepte** la mise en place d'un panneau voie sans issue - LD la Grossinière pour limiter la circulation des poids lourds sur cette route
- **Accepte** la prise de contact avec des sociétés de travaux publics pour des propositions de devis allant dans le sens de la mise en place provisoire d'une voie d'accès au chantier d'aménagement du lotissement « Les charmilles »
- **Prend acte** des informations apportées sur la nouvelle obligation locale de débroussaillage (OLD)